



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08-02/2026

Séance du lundi 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Convocation : Le 17 février 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 18
- pouvoirs : 4 - votants : 22

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Doris DEPLAIX, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Michel METRAL-BOFFOD, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, Emmanuel HOMMETTE, François-Xavier RITZ, Gabin BARAN.

ABSENTS EXCUSES :

Anne-Marie BERTRAND, Martine POINTET, Caroline PERRAUD, Gilles LOSTUZZO

ABSENTS : Sylvain CHEDECAL, Catherine COSTER, Christophe MAGDINIER, Laëtitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET.

POUVOIRS :

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Agnès PRIEUR-DREVON

Martine POINTET a donné pouvoir à Dominique BROUSSE

Caroline PERRAUD a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet :

Attribution des subventions aux associations - Exercice 2026

Rapporteur : Madame Valérie BONNEFOY-VERNAY, adjointe au Maire déléguée à la vie associative, à la culture et au patrimoine

Le Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Madame Valérie BONNEFOY-VERNAY, adjointe au Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions de l'article L. 2311-7,

VU le budget primitif 2026 du budget principal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : APPROUVE le versement de subventions aux associations telles que détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : INSCRIT cette dépense d'un montant total de 190 000 euros au budget principal 2026, chapitre 65, compte 65748 – subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

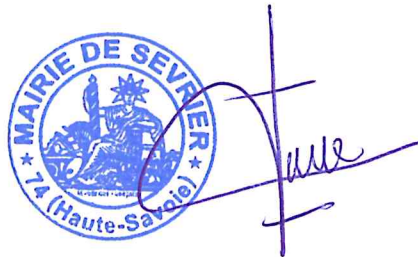
Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Baran", written on a light blue background.

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Mis en ligne le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :

Annexe de la délibération n° DE08 - 02/2026 du 23 février 2026

Nom de l'association	PROPOSITIONS 2026
ACCA	1 000.00 €
1, 2, 3 Pour les enfants	150.00 €
Sevrier Bande Dessinée	3 500.00 €
Echo de Chantemerle Orchestre d'harmonie de Sevrier	24 000.00 €
Echo de Chantemerle Orchestre d'harmonie de Sevrier	5 000.00 €
Sevrier Tennis de Table	400.00 €
La Coulée Douce	4 500.00 €
Les Randonnées Savoyardes	250.00 €
Association Familles Rurales de Sevrier SECTION BIBLIOTHEQUE	9 510.00 €
	1 800.00 €
Chœur de Sevrier (ex Un jour, un moment)	1 200.00 €
Les Dahuts du Lac	2 500.00 €
Aviron de Sevrier	6 500.00 €
	2 000.00 €
	8 000.00 €
Espace d'animation du Laudon	58 000.00 €
Ski-Club Compétition de Sevrier (SCCS)	3 750.00 €
Canoe-Kayak Club	2 000.00 €
Ski nautique Club	3 000.00 €
Cheval Loisirs La Cavale	15 000.00 €
Cercle de Voile Sevrier	8 000.00 €
	6 500.00 €
Ecomusée	3 000.00 €
Association des Cœurs à Sauver	200.00 €
OCCE Ecole Maternelle	6 670.00 €
OCCE Ecole Elémentaire	13 090.00 €
TOTAL	189 520.00 €
Enveloppe supplémentaire	480.00 €
Total - Compte 65748	190 000.00 €